

plique celle-ci. Or, les journaux se trouvent dans une situation spéciale. D'une part, il s'agit de leur rendre ce qui leur avait été enlevé. En second lieu, il faut considérer que l'expédition de 160 millions de journaux par an place la presse dans des conditions absolument différentes de celles des particuliers.

Le postulat Evêquoz est adopté par 60 voix contre 48 à l'amendement Zürcher.

Télégraphes et téléphone.

Postulat développé par M. Evêquoz (Valais):

Le Conseil fédéral est invité à examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de modifier les ordonnances du 18 novembre 1898 et du 23 mai 1905 dans le sens de la suppression des prestations imposées aux communes par l'article 5 de l'ordonnance du 18 novembre 1898 pour les bureaux de télégraphe, et, en général, de diminuer les prestations imposées aux communes pour l'installation des bureaux téléphoniques.

Ce postulat est adopté.

Les viandes de Chicago.

L'interpellation suivante a été déposée:

Vu les scandales qui se sont produits dans les abattoirs, les fabriques de conserves de viande et de charcuterie de l'Amérique du Nord, les membres soussignés du Conseil national demandent au Conseil fédéral quelles mesures il entend prendre, à défaut d'un contrôle légal à la frontière, pour protéger la population contre l'importation de viandes et graisses corrompues et suspectes.

Signé: de Steiger, Oyex-Ponnaz, Ming, Kuntschen, Schwander (Schwytz), Schöbinger, Théraulaz, Lutz (Zurich), Vincent, Muri (Argovie).

Canton de Vaud

Encore quelques mots.

Nous sommes obligés de répondre encore une fois à la *Revue*.

Dans son dernier article, elle a changé de thèse. Ce n'est plus par égard pour la minorité libérale que l'assemblée d'Aubonne a présenté un candidat, c'est parce que les libéraux n'ont pas lancé assez tôt une candidature. „Quand il s'agit d'une entente entre deux partis, écrit-elle, est-il admissible que l'on attende jusqu'à la dernière semaine (c'est nous qui soulignons — *Réd.*) pour faire et discuter des propositions?!”

Cette excuse n'a pas plus de valeur que les précédentes. La *Revue* sait fort bien que l'assemblée d'Aubonne n'a pas eu lieu la dernière semaine. Elle a été avancée précisément pour empêcher de faire et de discuter des propositions. Elle l'a prouvé en repoussant la proposition de ceux de ses participants qui désiraient ouvrir des pourparlers.

Les organisateurs de l'assemblée d'Aubonne ont voulu créer un fait accompli. A cet effet, alors que de tous temps, et dans tous nos arrondissements, les assemblées populaires sont convoquées pour la dernière semaine, celle d'Aubonne a été avancée de huit jours.

* * *

„Si la candidature de M. Forel avait été suggérée d'emblée, écrit encore notre confrère... elle n'aurait pas soulevé d'opposition irréductible.”

Ici, la *Revue* n'est évidemment pas renseignée. Au cours d'une démarche faite, à la demande du comité libéral du 45^e arrondissement, auprès de M. Adrien Thelin, par M. Ed. Secretan, conseiller national,

le 25 mai, soit avant l'assemblée d'Aubonne, la candidature de M. F.-A. Forel a été suggérée. Mais le lendemain, M. Adrien Thelin courrait après M. Bugnon pour organiser la manœuvre d'Aubonne, qui — il n'y a pas deux opinions sur ce point — n'est un titre de gloire ni pour M. A. Thelin, ni pour M. E. Bugnon.

D'ailleurs, tout cela est accessoire. Pas n'est besoin de tant de pourparlers, de tant de démarches et de tant de discussions pour concéder un siège à un parti adverse. „Donner et retenir ne vaut”, dit un vieil adage juridique. Accorder le siège, puis subordonner cet octroi à la personnalité du candidat, n'est pas concéder. La *Revue* pose le principe de la mise sous tutelle d'un parti par l'autre; de l'inégalité des traitements suivant les opinions.

C'est un point de vue dépassé. Dans le 43^e arrondissement, celui de l'est, où le système de l'entente n'est plus discuté, les partis désignent librement leurs représentants, chacun d'eux portant sur sa liste, sans les discuter, les nom désignés par l'autre. Comment ce qui est vérité dans l'est serait-il erreur dans l'ouest?

On le voit, les excuses alléguées successivement par l'assemblée d'Aubonne ou ses défenseurs ne résistent pas à un examen un tant soit peu sérieux. Ce sont autant de prétextes destinés à couvrir une décision dont ses auteurs ne sont pas très fiers. Peut-on être fier de rompre la parole donnée?

Fidèle à sa parole.

On écrit au „Journal de Rolle”: L'élection de dimanche est très importante; voulons-nous rester en bons termes avec les libéraux de l'arrondissement et ratifier l'entente tacite qui existe depuis 1892 ou faire une déclaration de guerre? Comme l'ont fort bien dit nos conseillers nationaux MM. Lagier et Henri Thelin, à l'assemblée d'Aubonne, il n'y a pas de raison pour supprimer un état de choses qui a donné toute satisfaction aux vœux des électeurs.

Aussi, désirant vivement l'entente entre nos deux partis, nous engageons les électeurs radicaux qui veulent rester fidèles à la parole donnée à voter pour

M. F.-A. FOREL
Professeur à Morges.

Un groupe de radicaux de La Côte.

Un mauvais service.

„Pourquoi arrachez-vous M. F.-A. Forel à des études qu'il aime pour l'envoyer séger dans la salle ingrate d'un parlement? Pourquoi lui rendez-vous un si fâcheux service?” nous demande la *Revue*.

Merci, cher confrère, de la sympathie désintéressée que vous témoignez à notre candidat. Il y sera sensible, comme nous-mêmes.

Il est certain que M. F.-A. Forel se serait passé d'une candidature dont il n'a pas besoin pour fonder sa réputation. S'il l'a acceptée, c'est que ses amis et tous les citoyens impartiaux avaient besoin de son nom pour affirmer un principe supérieur de justice. Pouvant rendre un service à son canton, il a suivi ce qu'il a reconnu être son devoir.

Mais nous pourrions adresser la même question aux amis de M. Bugnon. Pourquoi l'arrachez-vous à ces travaux des champs qu'il aime à un si haut degré, dites-vous? Pourquoi lui rendez-vous un si fâcheux service?

Et cette question serait fondée, car, réellement, le service est fâcheux.

famille Engilbert?

- Nous nous en tenions à des échanges de cartes.
- Vous ne vous visitiez pas?
- Non, monsieur.
- Comment expliquez-vous alors ce soin de détourner le nom des Engilbert?
- M. Farjeol entretenait peut-être une correspondance à laquelle je n'étais pas initiée.
- Une correspondance? Avec qui?
- Elle hésita et, un peu nerveusement, dit: — Eh! mais avec les Engilbert...
- D'après cela, vous supposeriez que l'accusé savait la présence d'Engilbert à Royat?
- Je ne puis croire à une simple rencontre de hasard.

(A suivre.)

Bibliographie

La „Manuel de cuisine à l'usage des cours professionnels, écoles ménagères, pensionnats et maîtresses de maisons”, par Hayward, professeur de cuisine, dont la seconde édition vient de paraître, chez Payot et Cie, à Lausanne, est un livre à la couverture grise, simple mais solide, tel que doit être un vrai livre de cuisine. Il est appelé à rendre de réels services par l'excellence de ses conseils et la grande variété de ses recettes, simples, pratiques et bonnes. Placé entre les mains d'une jeune femme inexpérimentée, il lui sera d'un précieux secours dans son ménage; et la cuisinière cordon-bleu — celle qui pense ne plus rien avoir à apprendre — y découvrira beaucoup de nouvelles recettes, quelques trucs habiles de cuisine dont elle se hâtera de tirer parti.

Quel rôle les amis politiques de M. Bugnon lui font-ils jouer? D'abord, ils se servent de lui pour satisfaire leurs rancunes personnelles; ça n'est déjà pas beau. Secondement, ils se servent de lui pour mieux se soustraire à un engagement positif que le parti auquel ils appartiennent, eux et M. Bugnon, a solennellement souscrit.

Voilà donc un homme qui remplit de hautes missions de confiance, syndic dans son village, officier d'état-civil, député au Grand Conseil, professeur à l'Ecole d'agriculture, plus que cela, membre du Synode et de la commission de consécration de l'Eglise nationale, qualité qui l'oblige plus que toute autre à donner des leçons de moralité à la jeunesse et à ses concitoyens, et c'est cet homme-là qui, s'il était non mé demain, aurait attaché son nom à un acte de grande injustice et de déloyauté?

Oui, certes, ses amis — de faux amis — lui ont rendu le plus fâcheux service.

LAUSANNE

Crémation.

La Société vaudoise de crémation a eu une assemblée générale jeudi soir, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. le Dr Gustave Kraft. Nombreux public.

M. le Dr G. Kraft a fait une conférence pleine d'esprit et de gaieté sur la crémation, réfuté les arguments, contre: arguments religieux, arguments de la médecine légale, arguments de sentiment, et dit ses avantages au point de vue hygiénique. Il a constaté les progrès réalisés au mouvement chez nous. La Société, qui comptait 358 membres au 1^{er} janvier, en compte 618 actuellement, soit 260 de plus. L'assemblée s'est levée pour honorer la mémoire du professeur Eugène Renevier, ancien président; elle a voté une révision des statuts. L'âge d'admission est fixé à 16 ans, avec obligation de l'autorisation du père ou du tuteur jusqu'à la majorité. Elle a adopté une finance de 50 francs payée une fois pour toutes pour être membre à vie. M. Treuthardt a été nommé caissier. Des comités locaux ont été constitués à Yverdon-Grandson et Bex-Lavey. Une allocation de 500 francs a été accordée à la commission de propagande.

La question de la chapelle et de la salle mortuaire pendant le Conseil communal, a fait l'objet d'une étude du comité, qui a demandé l'adjonction à cette construction d'un four crématoire. La Société a offert de se charger de la construction du four lui-même. C'est une dépense de 17 à 18000 francs. Le comité a été entendu par la commission du Conseil communal. On espère que la question pourra recevoir une solution satisfaisante et qu'on arrivera à un résultat pratique.

Ça et là.

Navigation:

A l'occasion de la Fête des Roses qui aura lieu dimanche 10 juin, à Evian, un grand bateau spécial effectuera des services supplémentaires dont on trouvera l'horaire aux annonces.

Les concerts populaires gratuits:

Demain dimanche, sur Montbenon, de 10 heures 45 à 11 h. 45, concert de l'Harmonie lausannoise.

NOUVELLES DES COMMUNES

† **Constant Bonard, géomètre.**

ROMAINMOTIER, le 8. — Un nombreux cortège de parents et d'amis ont rendu, vendredi après midi, à Romainmôtier, les derniers devoirs à Constant Bonard, géomètre breveté, ancien député, décédé le 6 juin, à l'âge de 48 ans seulement, après une longue et pénible maladie vaillamment supportée.

Il était né en 1858 et avait fait à Ollon, chez M. Greyloz, ses études „d'arpenteur”, comme on disait alors. En 1882, il recevait son brevet de géomètre. Grand travailleur, praticien habile, il fut attaché au bureau fédéral du génie, travailla à la construction des forts du Gothard et à des levés topographiques. Il a fait d'importants levés pour l'Etat et les communes, pour Vallorbe, en particulier. Il fut de 1889 à 1892, député du cercle de Romainmôtier au Grand Conseil; il était depuis le 28 janvier 1887, capitaine de pontonniers. Il s'intéressait vivement à la chose publique et a fait partie longtemps des autorités communales, comme boursier, président du Conseil général, membre de la Municipalité. Il était chef des hydrantes. Il a fait partie du comité de la Société de développement; il collabora activement à l'édition de l'„Histoire de Romainmôtier” et au „Guide des vallées de l'Orbe et de Joux”; la remarquable carte des moyens de communication dans la contrée annexée à ce dernier est son œuvre.

C'était un homme charmant, aimable, bienveillant envers chacun, toujours prêt à obliger et à rendre service, toujours de bonne humeur, dévoué à son pays. Son décès afflige tous ceux qui l'ont connu, et nous prions sa famille, si cruellement éprouvée, d'agréer l'expression de toute notre sympathie.

Affaires scolaires.

PAYERNE, le 8. — La conférence des instituteurs du district de Payerne, réunis à Payerne, jeudi matin, sous la présidence de M. Constant Desponds, instituteur à Corcelles, a entendu un excellent rapport de M. Cartier, instituteur à Payerne, sur les Mutualités scolaires. Elle a adopté les conclusions de ce rapport, sauf en ce qui concerne l'obligation pour tous les élèves de participer à la Mutualité.

Après discussion, M. Thévenaz, instituteur à Villarzel, a été chargé de présenter un rapport à la prochaine conférence sur „L'enseignement de la composition”. La question des „Cours

de directeurs pour Sociétés de chant”, a été discutée, mais aucune décision n'a été prise.

Un joyeux dîner a suivi la séance, à l'Hôtel de la Gare... On y a fêté, entre autres, les deux doyens du corps enseignant vaudois: MM. Savary-Bocion, à Vers-chez-Perrin, et Louis Ruérat, à Corcelles, qui ont, le premier 51 ans et le second 50 années d'enseignement, et tous deux membres assidus des conférences de district. Honneur à ces vétérans!

L'incendiaire de Villars-le-Grand.

AVENCHES, le 8. — Vendredi soir, vers 10 h. 30, dans une salle où le public s'entassait littéralement et après deux jours de débats qui n'ont rien présenté d'intéressant ni fait la lumière sur les mobiles auxquels a obéi l'accusé, Jean Beutler, reconnu coupable des incendies de Villars-le-Grand, a été condamné, comme le demandait le procureur général, M. Obrist, à quinze années de réclusion, à la privation des droits civiques à vie et aux frais. Acte a été donné de ses réserves à l'Etat, partie civile. Il a été établi, que, cette fois encore, l'alcool a joué un grand rôle dans l'affaire, et que c'est surtout sous l'empire de la boisson que Beutler mettait le feu.

Les laits.

LAVIGNY, le 7. — La Société de fromagerie a vendu son lait pour une année, dès le 1^{er} octobre (environ 270 000 kilos), à 14,5 cent. le kilo, plus 460 fr. de loyer, à M. Pierre Lüdi, à Lavigny.

SAINT-SAPHORIN (Morges), le 7. — La Société de fromagerie a vendu son lait pour une année, dès le 1^{er} octobre (environ 300 000 kg.), à 14,4 cent. le kg., plus 500 fr. de loyer, à M. Antoine Monney, laitier à St-Saphorin, pour la huitième année.

ETRANGER

La triple alliance.

La presse italienne n'avait pas encore commenté, vendredi, l'échange de dépêches entre les souverains de la Triple-Alliance. Il semble aujourd'hui qu'il n'y ait pas eu là un retard fortuit, mais une réserve voulue. Les journaux continuent à s'abstenir et, dans les cercles politiques italiens, on considère les télégrammes comme un simple échange de courtoisie destiné à effacer le souvenir des irritantes polémiques du printemps dernier.

Dans la presse anglaise, les opinions sont partagées. Les uns insistent sur le ton plutôt réservé de la réponse de Victor-Emmanuel, d'où il ressort assez que l'Italie n'est plus si chaude pour une alliance qui répond moins qu'autrefois à ses besoins. D'autres y voient, comme une partie de la presse allemande, une preuve évidente de la consolidation de la Triple-Alliance. Le „Daily Telegraph”, par exemple, qui partage cette dernière manière de voir, en tire des conclusions optimistes, à l'encontre de quelques autres journaux. „Il n'y a qu'à se réjouir, dit-il, car on verra disparaître le sentiment d'inquiétude qui constituait le facteur le plus troublant de la politique internationale. En effet, la Triple-Alliance, la Duplice et les ententes anglaises sont de grandes garanties de la paix.”

Mais l'opinion la plus raisonnable, opinion de bon sens, est peut-être celle de la „Taegliche Rundschau”, à Berlin:

Le télégramme des deux empereurs ne pouvait pas ne pas être envoyé. Ignorer l'Italie dans une telle occasion, c'était adresser à ce pays une critique d'autant plus pénible qu'elle serait venue après la fameuse dépêche au comte Goluchowski; mais il faut se garder à la fois d'un trop grand pessimisme et d'un trop grand enthousiasme.

Les troubles russes.

Il semble qu'une nouvelle explosion révolutionnaire se prépare en Russie. Des nouvelles inquiétantes arrivent d'un peu partout.

L'agitation agraire d'abord. Provoquée par la marche défavorable des débats de la Douma, relativement à la question agraire, elle fait de rapides progrès. Les paysans, convaincus qu'ils ne doivent rien espérer, recommencent les désordres. Aux provinces qui ont refusé de payer les impôts d'arrérages et de fermages, il faut ajouter celles de Kasan, où sévit la famine, Oufa, Yaroslaff et Nijni-Novgorod. Les propriétaires sont profondément alarmés. Les paysans abattent les forêts et engagent des conflits armés avec la police rurale.

L'agitation ouvrière ensuite. Le mouvement gréviste a repris. Il se propage dans toute la Pologne et gagne Tiflis et Moscou. Déjà des collisions avec la troupe sont de nouveau signalées. A Saint-Petersbourg, une foule d'ouvriers de la fabrique de cartouches revenaient jeudi soir d'un meeting tenu aux portes de Moscou et marchaient drapeaux rouges en tête en chantant la „Marseillaise”, lorsque des agents à cheval apparurent tout à coup et sans avertissement préalable tirèrent quatre salves, qui blessèrent plusieurs ouvriers.

L'agitation s'étend aussi à Kherson, à Elisabethgrad, à Kremenchoug, à Kharkoff et à Kieff. Dans ces deux dernières villes, ce sont des soldats du génie qui conduisent les tramways. Des proclamations révolu-

fois, soyez de la plus grande sincérité. Quel est votre nom?
— Cécile Nollin.
— Quel âge avez-vous?
— Vingt-huit ans.
— Asseyez-vous et faites votre déposition.
Avec aisance, elle prend une chaise, et, d'une voix ferme, au milieu d'un silence impressionnant:
— La violence de caractère de mon mari et les vives discussions qui avaient eu lieu autrefois, entre lui et le mort de Royat, m'avaient fait supposer que M. Farjeol avaient pu assassiner Engilbert.
Une sensation profonde secoua l'auditoire: Elle continua:
— Je n'aurais jamais pensé cela si depuis quelque temps, M. Farjeol n'avait mis un soin extrême à taire ce nom d'Engilbert et à détourner la conversation toutes les fois qu'il arrivait entre nous.
— Vous n'avez pu cependant avoir l'idée que votre mari était l'assassin, tout simplement parce qu'il éloignait de ses conversations le nom d'Engilbert. Qu'est-ce qui a ouvert le champ de vos suppositions?
— Je vous le dis: les allures étranges de M. Farjeol depuis quelques semaines. Subitement, et sans que rien n'y ait donné prise, quand j'ai su le nom du mort, j'ai eu l'intuition que la vengeance avait fait son œuvre.
— La vengeance de quoi?
— Du premier duel.
La salle est consternée. Les dépositions sèches indisposent contre le témoin. On lui aurait voulu moins de calme. On s'attendait à du sentiment. On se trouve en présence d'une créature dont le cerveau affaiblit le cœur.
— Aviez-vous des relations d'amitié avec la

Nouvelliste Vaudois

JOURNAL LIBÉRAL-DÉMOCRATIQUE

UN NUMÉRO
5 CENTIMES

UN NUMÉRO
5 CENTIMES

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
NOUVELLISTE Lausanne.

PARAISANT A LAUSANNE TOUS LES JOURS, EXCEPTÉ LE DIMANCHE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Escalier-du-Marché, 23.

PRIX D'ABONNEMENT. — Pour la Suisse : 10 francs pour un an, 5 fr. 50 pour 6 mois, 3 fr. pour 3 mois et 1 fr. 50 pour 1 mois. — Pour l'Etranger le port en sus. Toute correspondance pour la rédaction et l'administration du journal doit être adressée franco au « NOUVELLISTE VAUDOIS, Lausanne ». Les manuscrits ne sont pas rendus.

PRIX DES ANNONCES : Canton de Vaud (par ligne ou son espace), 15 cent.; Suisse, 20 c.; Etranger, 25 cent. — Réclames : 50 cent. — S'adresser à l'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER, 11, RUE DU GRAND-CHÊNE (Maison J.-J. Mercier), LAUSANNE. Les abonnements partent de n'importe quelle date et continuent jusqu'à révocation formelle.

Election au Conseil national.

45^e ARRONDISSEMENT

LISTE LIBÉRALE-DÉMOCRATIQUE

FOREL, François-A., prof., à Morges.

Guerre et Paix.

A la veille du scrutin, nous nous permettons d'inviter encore les électeurs libéraux à se rendre aux urnes demain et à voter pour le candidat désigné par leur assemblée générale, M. François Forel. Et non seulement les électeurs libéraux, mais tous ceux qui, soucieux des engagements contractés dans le passé, voient dans le respect de ces engagements une condition de probité électorale et de paix publique. Les citoyens de cette opinion sont nombreux, nous le savons, et nous nous en félicitons, non seulement parce que nous y trouvons un motif d'espérance dans le présent, mais surtout parce que nous y voyons le gage d'un nouveau progrès moral dans l'avenir. Le mouvement de désapprobation qui a suivi les décisions de l'assemblée d'Aubonne n'a fait que croître depuis quinze jours. Preuve que le temps a marché depuis les errements d'autrefois et que les jeunes générations sont animées d'un esprit plus large, plus rapproché de la vérité que celles qui les ont précédées. Cette constatation réjouira quiconque voit le fondement solide du régime républicain dans la loyauté des mœurs de la démocratie.

La signification du scrutin de demain est beaucoup plus haute que le choix d'un député. La question de personnes a passé à l'arrière-plan; elle s'efface devant les principes en cause.

D'abord, un principe de justice. Il est juste que, dans une démocratie, toutes les opinions soient représentées. Les devoirs des citoyens étant égaux, on ne comprendrait pas que les droits fussent inégaux. Deux groupements politiques se partagent le 45^e arrondissement; l'un de ces groupements, le parti radical, a deux représentants au Conseil national; de quel droit prétend-il priver l'autre groupement, le parti libéral, d'en avoir un?

Secondement, un principe de loyauté. Par le pacte de 1892, le parti radical a promis de reconnaître le droit de représentation de la minorité en échange d'une collabo-

ration loyale. Cette collaboration a été prêtée. La minorité a mis son honneur à remplir son engagement dans toute la mesure de ses moyens. La majorité peut-elle, de bonne foi, se soustraire au sien?

Enfin, un principe de politique. Personne ne prétendra que les luttes électorales continuelles, la guerre à l'état chronique entre citoyens, avec les inimitiés qu'elle engendre, les préventions qu'elle favorise, les mauvaises passions qu'elle attise et la défiance qu'elle entretient constituent un état favorable au développement d'un petit peuple comme le nôtre. La politique de la haine a fait commettre au canton de Vaud ses plus lourdes fautes, dont nous portons et porterons longtemps la charge. La politique de l'entente, au contraire, lui a valu une période de sagesse administrative et de prospérité publique qui marquera dans son histoire: les finances restaurées, les discussions au Grand Conseil fructueuses, une politique des chemins de fer sûre d'elle-même, le patriotisme fortifié par des cérémonies auxquelles la confiance entre citoyens a présidé, fêtes de 1898, centenaire de 1903, inauguration du Simplon. Et c'est ces résultats-là que l'on compromettrait? Et il suffirait de cinq ou six douzaines de citoyens mal conseillés, pour réveiller tout un passé de luttes stériles que l'on espérait sans retour? Et parce que deux ou trois hommes ont des aversions personnelles à satisfaire, il faut que tout un grand parti, bien plus, que tout un peuple épouse leur querelle et abandonne un régime politique dont il se trouve si bien?

Voilà pourtant où nous conduit l'assemblée d'Aubonne. Les électeurs la suivront-ils dans son œuvre malsaine de divisions et de dissensions intestines? Nous aimons à croire qu'il n'en sera rien.

Le parti libéral, pour faciliter l'accord de toutes les bonnes volontés, a fait choix d'un candidat dont chaque citoyen vaudois peut se revendiquer avec fierté. Nul ne conteste ses mérites; nul ne nie les services qu'il a rendus à son pays et ceux qu'il peut lui rendre encore; nul ne prétend qu'aux Chambres fédérales il n'honorera pas son canton et qu'il n'occupera pas utilement une place dont il est digne. Les électeurs peuvent donc déposer son nom dans l'urne avec la conscience d'un bon choix.

En votant pour

François-A. FOREL, professeur, Morges.

les électeurs du 45^e arrondissement feront

œuvre de justice, de loyauté et de bonne politique. Ils condamneront la guerre; ils assureront la paix.

Le tir contre la grêle.

Rien n'est nouveau sous le soleil.

D'après un document publié par le "Cosmos", on connaissait déjà l'efficacité du tir contre la grêle, il y a cent cinquante ans. Voici à ce sujet copie d'une pièce des plus curieuses:

Nous, Marie-Thérèse, par la grâce de Dieu, impératrice romaine, reine d'Allemagne, de Hongrie, de Bohême, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, etc.,

Nous faisons savoir ce qui suit à tous nos Etats, autorités, sujets et communes établis dans notre grand-duché de Styrie:

Nos autorités nous ont représenté l'abus qui résulterait du tir contre la grêle pratiqué sur une grande échelle dans tout le pays, ce qui, l'expérience l'a démontré, irrite encore plus le nuage, qui est poussé chez le voisin avec une force plus grande, tandis que sans cela il se serait dissipé ou tout au moins n'aurait pas crevé avec une si grande violence et, dans tous les cas, n'aurait atteint que ceux qui le sort et le malheur auraient désignés, si on avait laissé à la nature son libre cours;

Nous voulons réprimer sérieusement ces agissements nuisibles. Nous ordonnons donc, par les présentes, que le Tir contre la grêle soit interdit à tout le monde, dans tout le pays, sans distinction de personne et de situation.

Toute contravention sera passible de 12 thalers pour chaque coup irrémédiablement; en cas de récidive, la peine sera doublée, avec faculté, pour les endurcis, d'augmenter encore l'amende. Ceux qui ne pourront pas payer l'amende seront, suivant les circonstances de personnes et de fait, punis corporellement.

Ceci est sérieux.
Donné en notre palais impérial, royal et princier de Gratz, le 1^{er} avril 1750.

Aux Chambres fédérales.

Vendredi, le Conseil national a discuté une série de postulats, à l'occasion de l'examen de la gestion.

Epizooties.

Postulat développé par M. Hofer (Berne):

Le Conseil fédéral est invité à présenter un rapport et des propositions sur la question de savoir si, en vue d'étudier et de combattre avec succès les maladies de nature épizootique qui atteignent les animaux domestiques agricoles, il n'y aurait pas lieu de créer un institut fédéral de bactériologie ou de subventionner d'une

et je vous gage qu'aussitôt rentrée à la villa que je ne veux pas habiter, de quelque temps du moins, je vous préparerai colis sur colis, que vous expédieriez là-bas.

— Madame est un bon cœur. Elle peut compter sur moi.

— J'y compte. L'intérêt n'entre pour rien dans mes nouvelles promesses. Vous avez fait ce que vous aviez à faire, c'est très bien. Quant à moi, je trouve que mon rôle est de mieux agir que je n'ai dit, je vous en fait part tout simplement puisque nous avons quelques instants devant nous.

La figure de Solange s'était rassérée. Elle respirait plus librement. Son œil était devenu plus calme. Elle n'avait donc pas tout perdu. Aux cinq mille francs qu'elle toucherait sous peu, sa maîtresse ajouterait de nouvelles générosités? Solange avait peine à le croire.

— Madame peut me demander ce qu'elle voudra, affirma-t-elle sincèrement, je n'ai rien à lui refuser. Mes jours et mes nuits lui appartiennent, ma vie ne suffira pas à la remercier de ses bontés.

Mme Farjeol consulta sa montre et se leva.

— Nous allons descendre pour le dîner. Ensuite, si cela ne vous fait rien, Solange, vous ferez votre lit ce soir, dans ma chambre. Je suis tellement bouleversée et fatiguée des jours pénibles que je vis, que j'ai peur d'avoir besoin de vous cette nuit.

La vérité était que Mme Farjeol ne voulait pas que sa domestique la quittât; afin d'être sûre qu'elle ne communiquerait avec personne.

— Rien n'est plus facile, acquiesça Solange, prise au piège, je me mettrai à l'ouvrage en remontant. Le fait est qu'il y a réellement de quoi être malade... Tant d'émotions d'un coup!... Heureusement que ça avance et qu'on n'entendra

manière convenable et répondant aux intérêts généraux du pays les établissements de ce genre qui existent dans les cantons.

M. Deucher, conseiller fédéral, déclare que ce postulat soulève une série de questions assez difficiles à résoudre. La création d'un institut fédéral entraînerait une dépense très considérable. Quant à l'attribution de subventions aux établissements cantonaux, elle est de nature assez délicate, ces derniers étant rattachés étroitement aux universités. Cependant, le Conseil fédéral est disposé à étudier ces questions, et il cherchera à résoudre toutes les difficultés.

Le postulat est adopté.

Taxe postale des journaux.

Postulat développé par M. Evéquo (Valais):

Le Conseil fédéral est invité à examiner la question de savoir s'il n'y aurait pas lieu de réduire à 3/4 de centime la taxe de transport des journaux d'abonnement.

L'orateur rappelle qu'il s'agit uniquement de revenir au système institué par la loi de 1876 et modifié par mesure d'économie en 1884. La raison d'économie n'existe plus aujourd'hui; tout le monde le reconnaît. Il est donc juste d'abandonner la taxe d'un centime et de faire cesser un provisoire qui n'a que trop duré. Quant à la portée financière de cette mesure, elle se traduirait par une diminution de recettes de 350 000 fr., ce qui est bien peu en regard des 44 millions de recettes postales.

L'orateur termine en rappelant le rôle éminemment utile que joue chez nous la presse, et il constate que la réduction de la taxe de transport profitera tout spécialement aux petits journaux, qui, souvent, sont dans une situation financière difficile.

M. Zurcher (Zurich) propose de modifier le texte du postulat, et de dire: "Le Conseil fédéral est invité à déposer un projet..." Il est inutile d'examiner à nouveau une question aussi simple que celle-ci et qui est depuis longtemps élucidée.

M. Zemp, conseiller fédéral, accepte le postulat dans la forme proposée par la commission, mais il repousse l'amendement Zurcher. Le Conseil fédéral traitera la question en connexité avec les autres réductions de taxes qui sont prévues au projet de loi sur les réformes postales.

M. Speiser (Bâle-Ville) se prononce en faveur de l'amendement Zurcher. La réponse de M. Zemp ne permet pas d'augurer une solution rapide de la question; on com-

bientôt plus parler de rien...

VII

Voilée.

Le lendemain matin, les abords du palais sont des plus animés. Les Riomois se passionnent pour ce procès émouvant. La foule grossit de minute en minute. Les factionnaires restent maîtres des portes avec les plus grandes difficultés. L'atmosphère est accablante; dans la salle on lève les stores pour avoir de l'air: on n'arrive qu'à donner passage à une chaleur brûlante.

L'accusé entre. Sa démarche est ferme. Si ses traits sont étirés, l'expression du visage est énergique. Il est résolu de subir sans défaillance la confrontation de la femme qui veut le perdre.

— Faites entrer Mme Farjeol, dit le président à l'huissier. L'attention de l'auditoire est profonde. Lentement la jeune femme avance. L'accusé reste impassible. Le témoin évite de le regarder. Mme Farjeol est vêtue d'une robe en crépon noir qui la moule. Sa mise est simple, mais élégante.

Une capote vaporeuse, noire et blanche, la coiffe. Elle n'a pas dû prendre beaucoup de repos: ses yeux sont cernés. Extérieurement, son calme est grand, aucun mouvement ne lui échappe. On sent la femme qui se possède, celle qui est habituée à ne dire et à ne faire que ce qu'elle veut dire ou faire. L'oreille tendue, on attend, et les yeux vont du témoin à l'accusé.

— Madame, dit le président, je vous supplie de ne rien dire qui ne soit l'expression de la plus sincère vérité. Votre parenté avec l'accusé vous dispense de prêter serment. Encore une

Feuilleton du Nouvelliste Vaudois. 38

LA SOEUR DU MORT

PAR

PIERRE DAX

— Je crois, en effet, avoir parlé d'héritier, reprit Solange d'un air presque câdié. Est-ce que tout le monde n'a pas des héritiers?... Quand on s'en va, n'y a-t-il pas toujours quelqu'un pour ramasser vos frusques?... Les mienmes n'ont pas de valeur; mais, tout de même, depuis que je suis au service de madame, mon butin a augmenté, et j'ai là-bas, dans le Cantal, quelqu'un pour les ramasser: une brave mère qui s'en habillerait pendant des années et des années.

— Je vous comprends, expliqua la jeune femme. Voyez-vous, Solange, ce mot d'héritier avait sonné faux à mes oreilles. Je me demandais ce que cela signifiait. En un mot, je n'étonnais de ne rien savoir.

Difficilement la gorge nouée, la femme de chambre continua:

— Madame avait raison d'être surprise. Devant les bontés qu'elle a toujours eues pour moi, je n'avais aucun motif pour cacher une telle chose, si la chose que madame veut dire avait eu lieu.

— C'est ce que j'ai pensé. Mais, malgré mon

étonnement, j'ai préféré vous en parler; car dans la circonstance où nous nous trouvons, et puisque vous vous êtes montrée si dévouée, je n'aurais pas hésité à vous promettre beaucoup pour votre enfant. Que voulez-vous? La miséricorde de Dieu est infinie. Je ne vois pas pourquoi les hommes seraient moins indulgents que lui, quand une fille-mère sait réparer sa faute par des soins constants, un dévouement sincère et un attachement à la petite créature.

Solange crut qu'elle allait défaillir. Ses dents se crochèrent. Elle s'appuya d'une main à la tablette en marbre de la cheminée. Par sa faute, elle écartait de l'être fragile, qui était sa chair et son sang, les faveurs de Mme Farjeol. Par sa maladresse, elle fermait une main prête à s'ouvrir de nouveau devant elle. Que n'avait-elle pu prévoir! Dans cette lutte intime entre sa maîtresse et elle, elle s'était crue la plus forte: le pot de terre tombait poussé par le pot de fer. Les rats n'ont-ils pas toujours été dévorés par les chats?

Le saisissement de la domestique n'avait pas échappé à Mme Farjeol. Elle se posa deux questions. Solange mentait-elle ou regrettait-elle l'occasion d'une nouvelle aubaine qu'elle aurait pu saisir? La honte lui faisait-elle taire la vérité ou la cupidité seule la troublait-elle? Mme Farjeol joua atout sur table. Elle continua, dominant la situation:

— Quoi qu'il en soit, ma bonne Solange, comme j'ai cru comprendre que ceux à qui vous pensiez au moment de notre contrat, vous tenaient au cœur — pour vous et par vous, — je serai bonne pour eux.

Solange joignit les mains.

— Serait-il possible! Serait-il possible!

— C'est très possible. Laissez-nous sortir de cette ennuyeuse affaire qui nous retient à Riom